

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2015

COMPTE-RENDU

Séance du 17 décembre 2015

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le 9 décembre deux mille quinze, s'est réuni salle du Conseil, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, M. Madi BOINA BOINA, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR.

Étaient absents représentés :

M. Michel LE THOMAS	donne pouvoir à	M. Olivier MATHIS
Mme Nabila AKKOUCHE	donne pouvoir à	M. Lamine SAÏDANE
Mme Nicole RIOU	donne pouvoir à	Mme Najia AMZAL
Mme Françoise ABDERIDE	donne pouvoir à	Mme Karina KELLNER
M. Erol ERSAN	donne pouvoir à	M. Jean-Claude DE SOUZA
M. Mathieu DEFREL	donne pouvoir à	Mme Zaiha NEDJAR
Mme Favella HIMEUR	donne pouvoir à	Mme Farida AOUDIA-AMMI
Mme Najewa HAMMANI	donne pouvoir à	M. François VIGNERON
Mme Marie-Claude GOUREAU	donne pouvoir à	Mme Fatima DRIDER
Mme Sylvie Jeannot	donne pouvoir à	M. Julien MUGERIN

Étaient absents :

M. Khader ABDELLALI, Mme Nadia ZEHOUE

Se sont absentés en cours de séance :

Mme Karina KELLNER (affaires 6, 7, 8 et 9)

Secrétaire de séance : M. Abdelfattah MESSOUSSI

Affaire n° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

DESIGNE Monsieur Abdelfattah MESSOUSSI, Conseiller municipal délégué, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 novembre 2015

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 novembre 2015.

Affaire n° 3 - Compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions prises sur la base de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire, figurant sur la liste annexée à la présente délibération.

Affaire n° 4a - Désignation du représentant du Conseil municipal au Conseil métropolitain

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

Est élu en qualité de conseiller métropolitain Monsieur Azzédine TAÏBI.

En application des dispositions légales susvisées, Monsieur Azzédine TAÏBI est également conseiller territorial

Affaire n° 4b - Désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil territorial
Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

DESIGNE en qualité de conseillers de territoire :

- Azzédine TAÏBI
- Angèle DIONE
- François VIGNERON
- Khalida MOSTEFA SBAA
- Francis MORIN
- Karina KELLNER
- Julien MUGERIN

Affaire n° 5 - Rapport d'activité 2014 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)
Rapporteur : Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication pour l'année 2014.

Affaire n° 6 - Modification du tableau des effectifs
Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **27 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL) **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

DECIDE la suppression et la création des postes suivants :

Ville de Stains

Postes à supprimer	Postes à créer	Date de la transformation	Nombre de poste
Ingénieur	Ingénieur principal	Entrée en vigueur de la délibération	1
2 adjoints techniques de 1 ^{ère} classe	2 adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe	Entrée en vigueur de la délibération	2
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
Éducateur des APS de 2 ^{ème} classe	Éducateur des APS de 1 ^{ère} classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
Auxiliaire de soin de 1 ^{ère} classe	Auxiliaire de soin principal de 2 ^{ème} classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
3 adjoints administratifs de 1 ^{ère} classe	3 adjoints administratifs principaux de 2 ^{ème} classe	Entrée en vigueur de la délibération	3
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
2 auxiliaires de puériculture de 1 ^{ère} classe	2 auxiliaires de puériculture principaux de 2 ^{ème} classe	Entrée en vigueur de la délibération	2
1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1 Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Entrée en vigueur de la délibération	1

Ville de Stains

ATSEM de 1 ^{ère} classe	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
3 rédacteurs principaux de 2 ^{ème} classe	3 rédacteurs principaux de 1 ^{ère} classe	Entrée en vigueur de la délibération	3
3 adjoints administratifs de 2 ^{ème} classe	3 adjoints administratifs de 1 ^{ère} classe	Entrée en vigueur de la délibération	3
6 adjoints techniques de 2 ^{ème} classe	6 adjoints techniques de 1 ^{ère} classe	Entrée en vigueur de la délibération	6
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur	Entrée en vigueur de la délibération	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Rédacteur	Entrée en vigueur de la délibération	1
Animateur	Rédacteur	Entrée en vigueur de la délibération	1
Ingénieur	Directeur territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1
Chef de police municipale	Brigadier-chef principal	Entrée en vigueur de la délibération	1

DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

Affaire n°7 - Autorisation d'exécuter le budget avant le vote du budget primitif 2016

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **27 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL) **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN,

M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

APPROUVE l'autorisation d'exécution de la section d'investissement dans la limite de 25 % des crédits inscrits en 2015 soit 4 148 735,83€ pour la période du 1^{er} janvier 2016 jusqu'à la date du vote du budget primitif 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2015, soit pour un montant maximum de 4 148 735,83€ €.

Affaire n°8a - Versement d'acomptes sur subventions 2016 aux établissements publics et aux associations dans l'attente du vote du Budget Primitif 2016

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **27 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL) **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

AUTORISE au titre de l'année 2016, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2016, le versement d'acomptes sur subventions et participations aux établissements publics et associations conformément au tableau ci-après :

ETABLISSEMENTS PUBLICS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	253 000
SIVOM STAINS-PIERREFITTE	869 000

ASSOCIATIONS

ESPERANCE SPORTIVE	47 100
STUDIO-THEATRE	148 000
COMITE D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE	119 800
BOURSE DU TRAVAIL	10 000
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DIVERTIMENTO	20 000

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte concernant ces opérations de versement et à procéder à leur exécution.

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2016.

Affaire n° 8b - Versement d'acomptes sur subventions 2016 à l'association Coordination Locale d'Opérations Sociales (CLOS)

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **22 voix pour** (M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, , Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, , M. Kassem IDIR, , M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, , Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL), **5 non participation au vote en qualité de conseillers intéressés** (M. Azzédine TAÏBI, M. François VIGNERON, Mme Zaiha NEDJAR, M. Larbi LEBIB, M. Mathieu DEFREL par mandat), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

AUTORISE au titre de l'année 2016, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2016, le versement d'acomptes sur subventions à l'association Coordination Locale d'Opérations Sociales (CLOS) conformément au tableau ci-après :

LA CLOS	58 400
---------	--------

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte concernant ces opérations de versement et à procéder à leur exécution.

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2016.

Affaire n° 9 - Décision modificative n° 3

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

DÉCIDE de voter la décision modificative n°3 présentant un total équilibré par section :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	
Chapitre 16 – Emprunts et dettes	30 000,00
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	889 961,00
Total des Dépenses d'investissement	919 961,00

Recettes	
Chapitre 10- Dotations, fonds divers et réserves	84 398,00
Chapitre 13- Subventions d'investissement reçues	-84 398,00
Chapitre 16 – Emprunts et dettes	919 961,00
Total des Recettes d'investissement	919 961,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
Chapitre 011-Charges à caractère général	22 200,00
Chapitre 012-Charges de personnel	550 000,00
Chapitre 022- Dépenses imprévues	-300 000,00
Chapitre 67-Charges exceptionnelles	89 000,00
Total des Dépenses de Fonctionnement	361 200,00
Recettes	
Chapitre 013-Atténuation de charges	272 200,00
Chapitre 77- Recettes exceptionnelles	89 000,00
Total des Recettes de Fonctionnement	361 200,00

Affaire n° 10 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

DECIDE l'admission en non-valeur des titres non recouverts, pour un montant total de 99 467,83 €, conformément aux états présentés par Madame la Trésorière Principale de Stains, pour les années 1998 à 2015.

PROCEDE à la régularisation comptable sur l'exercice 2015.

Affaire n° 11 - Avenant de la clôture de la convention de concession d'aménagement de la ZAC de la Cerisaie à Stains

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

APPROUVE l'avenant de clôture de la ZAC de la Cerisaie au 31 décembre 2015.

APPROUVE la conformité du bilan de réalisation au programme prévisionnel de la concession d'aménagement.

APPROUVE le transfert de propriété à son profit des biens de reprise de l'opération.

APPROUVE la substitution de la commune de Stains à Séquano Aménagement dans l'ensemble des droits et obligations détenus par cette dernière au titre de sa mission d'aménageur, notamment dans toutes procédures et contentieux en cours.

APPROUVE le bilan de clôture de l'opération.

APPROUVE l'achèvement de l'opération d'aménagement.

DONNE quitus à l'aménageur Séquano Aménagement pour l'ensemble des missions réalisées au titre de cette opération d'aménagement.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affaire n° 12 - Reversement du produit des amendes de police perçu par les communes à la communauté d'agglomération Plaine commune

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

APPROUVE le reversement à la communauté d'agglomération Plaine Commune d'un montant de 72 601,00€ correspondant au produit des amendes de police perçu par la commune de Stains au titre des années 2014 et 2015.

Affaire n° 13 - Adhésion du Centre Municipal de Santé à l'Accord National des Centres de Santé

Rapporteur : Mme Najia AMZAL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle

DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

APPROUVE l'adhésion du Centre Municipal de Santé de Stains, à l'Accord National, en prévoyant :

- une adhésion en qualité de centre de santé polyvalent et, aux options de coordination des soins médicaux, infirmiers et dentaires,
- une adhésion au 1^{er} janvier 2016 mais une application de l'engagement socle lié à l'amplitude horaire à compter du 7 mars 2016 ainsi qu'une non-application pendant l'été 2016, qui entraîneront décote,
- une application de l'extension de l'amplitude d'ouverture du centre de santé étendue à 8h00/8h30, temps méridien et 19h30/20h00, y compris pendant les vacances scolaires, s'appliquera uniquement aux secteurs de la médecine générale, des soins dentaires et des soins infirmiers et, uniquement sur deux étages au lieu de trois pour minimiser l'impact sur le personnel administratif.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion correspondant et tout acte afférent à l'Accord National et à ladite adhésion ainsi qu'à procéder à leur exécution.

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget des exercices correspondants.

Affaire n° 14 : Projet de Schéma département d'accueil des gens du voyage - Avis de la Ville

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

EMET un avis favorable au projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage de Seine-Saint-Denis 2016-2022, sous réserve que le législateur fasse évoluer l'objectif de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2015 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage à savoir, la réalisation d'aires d'accueil en permettant aux communes d'y répondre par la réalisation de terrains familiaux, par exemple pour les ménages installés sur le secteur des Batêtes et rue du Moutier, ou, d'habitat adapté.

Affaire n°15 - Approbation de la charte Aménagement-Transport autour de la Tangentielle Légère Nord (Tram Express Nord)

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

APPROUVE la Charte Aménagement-Transport autour de la Tangentielle Légère Nord (Tram Express Nord) ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite Charte ainsi que tous documents qui en serait le préalable ou la conséquence et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Affaire n°16 - Prescription de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de Stains portant sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone à urbaniser dans le secteur des Tartres Sud

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

DECIDE de lancer une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de Stains afin d'ouvrir à l'urbanisation une partie de la zone AU du PLU de Stains en zone UD afin de permettre la réalisation de la phase 1 de la ZAC des Tartres Sud.

Affaire n°17 - Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Stains

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

PRESCRIT la révision du Plan Local d'Urbanisme afin de le rendre conforme aux Lois Grenelle II et ALUR et de poursuivre les objectifs suivants :

- Réduire la consommation des espaces naturels et assurer la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques
- maîtriser le développement urbain, en favorisant la restructuration des espaces urbanisés ainsi que la qualité urbaine, architecturale et paysagère
- réduire les émissions de gaz à effet de serre, réduire les consommations d'énergie, préserver la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol

DIT que la concertation devant intervenir pendant toute la durée de la révision du PLU sera organisée en application de l'article L.300-2 du code de l'Urbanisme, selon les modalités suivantes :

- organisation de réunions publiques au fur et à mesure de l'avancement de la procédure,
- publications dans le journal municipal et sur le site internet de la commune de l'avancée de la procédure, ainsi que dans un journal de publication départementale.

DONNE délégation au Maire ou à son représentant pour signer toute pièce destinée à assurer la mise en œuvre des articles qui précèdent, et notamment tout contrat, avenant ou convention de prestations concernant l'élaboration du PLU.

DIT que les crédits nécessaires à l'exercice considéré seront inscrits au budget de l'exercice correspondant.

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter l'État afin qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration du PLU conformément à l'article L.121-7 du Code de l'urbanisme, ainsi que l'aide financière du Conseil départemental.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, mention en sera faite dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera notifiée aux personnes mentionnées à l'article L.123-6 du Code de l'urbanisme.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Affaire n° 18 - Transfert des procédures de révision et de modification du Plan Local d'Urbanisme de Stains à l'établissement public territorial Plaine commune

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelynne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

DONNE son accord à l'achèvement par l'établissement public territorial Plaine Commune des procédures de révision et de modification de son Plan Local d'Urbanisme, ainsi que le projet de modification actuellement en cours d'étude et portant sur la mise à jour du règlement et la prise en compte les volontés municipales en terme d'évolution des constructions sur une partie du territoire communal.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 19 - Mise en place du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

APPROUVE l'ensemble des procédures à mettre en œuvre dans le cadre du projet de mise en place du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'État une aide financière au titre du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) pour la rénovation de la halle du marché alimentaire du centre-ville, le financement partiel d'un poste de chargé de développement commercial, le développement de l'accessibilité de commerces et la mise en place d'une signalétique commerciale.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à la mise en place du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 20 - Autorisation d'ouvertures dominicales des commerces

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

DONNE un avis favorable sur une autorisation d'ouverture des commerces 5 dimanches pour l'année 2016 sous réserve du respect de l'ensemble des procédures prévues par le Code du Travail et de l'accord du personnel concerné. Pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400 m², lorsque les jours fériés légaux mentionnés à l'article L. 3133-1 du Code du travail, à l'exception du 1^{er} mai, sont travaillés, ils sont déduits par l'établissement des dimanches désignés par le maire, dans la limite de trois.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Affaire n° 21a - Fonds d'Initiatives Associatives (FIA)

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL), **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

APPROUVE la création du Fonds d'Initiatives Associatives.

APPROUVE la charte de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives telle que présentée en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite charte.

APPROUVE le soutien financier de la commune de Stains au Fonds d'Initiatives Associatives à hauteur de 2 000 euros pour l'année 2015.

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 21b - Désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein du comité de gestion du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA)

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL), **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

DESIGNE Madame Angèle DIONE et Madame Zaiha NEDJAR en qualité de représentants du Conseil municipal de Stains appelés à siéger au sein du comité de gestion du Fond d'Initiatives Associatives.

Affaire n°22 - Plan Territorial de Prévention et de Lutte contre les Discriminations (PTPLCD)

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

APPROUVE la démarche partenariale proposée avec le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) et le Défenseur Des Droits.

APPROUVE l'élaboration du Plan Territorial de Prévention et de Lutte contre les discriminations.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération et à signer les actes en découlant.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès des différents partenaires institutionnels l'attribution de subventions pour soutenir la mise en place de ce plan.

Affaire n°23 - Modalités d'attribution d'une subvention versée à l'association "L.E.I.L.A (Les Enfants Inadaptés et Leurs Amis) " - Deuxième train

Rapporteur : Mme Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Kassem IDIR, Mme François ABDERIDE par mandat, Mme Karine KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL), (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR), **7 non participation au vote en qualité de conseillers intéressés** (M. Azzédine TAÏBI, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Zaiha NEDJAR, M. Larbi LEBIB).

ACCORDE à l'association « L.E.I.L.A (Les Enfants Inadaptés et Leurs Amis) » une subvention de 1 900,00 € au titre de l'année 2015.

DIT que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

** *** **

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à vingt et une heures et cinquante-quatre minutes.

Le Maire,
Azzédine TAÏBI

